



Commune de PLOUEZOC'H

Acte d'engagement

MARCHE PUBLIC - Procédure adaptée

passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

OBJET DE LA CONSULTATION
ETUDE STRATEGIQUE D'OUVERTURE A
L'URBANISATION

Le Maître d'ouvrage :

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire de la Commune de PLOUEZOC'H
Autorisé à passer la convention par délibération en date du :

Ordonnateur : Monsieur le Maire de la Commune de PLOUEZOC'H

Comptable assignataire des paiements : Le receveur municipal de la
Commune de PLOUEZOC'H

Le contractant :

a) agissant en mon nom personnel et domicilié :

b) agissant au nom et pour le compte de la Société :

Ayant son siège social à :

- Téléphone :
- Immatriculation INSEE :
- N° d'identité d'établissement (SIRET) :
- Code d'activité économique principale (APE) :
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :
- Références bancaires :
compte ouvert en Euros. n°

Après avoir produit les documents, certificats et attestations prévues aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics ;

S'engage, sans réserve, pour réaliser les travaux selon les pièces jointes.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

1. Objet du marché

Le marché concerne l'étude stratégique d'ouverture à l'urbanisation.

2. Montant du marché

L'évaluation de l'ensemble des travaux telle qu'elle résulte de la décomposition de prix, est :

Montant hors TVA :		€
TVA au taux de 20,00 %, soit :		€
Montant TVA incluse :		€

Arrêté en lettre à :

3. Dispositions financières

Variation des prix

Les prix sont **fermes actualisables**. Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de septembre **2014**.

Ce mois est appelé "mois zéro" (m_0).

L'index est l'index d'ingénierie.

4. Délais et date de début d'exécution des prestations

Le délai d'exécution des prestations est de 3 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer l'étude.

5. Pénalités de retard

Les stipulations du C.C.A.G Prestions Intellectuelles sont applicables.

6. Pièces constitutives du marché, par ordre de priorité

a) Pièces particulières

- Acte d'engagement,
- Cahier des Charges
- Décomposition de prix forfaitaires,

b) Pièces générales

- Le CCAG-P.I. applicable aux marchés publics de travaux approuvé par arrêté du 16 septembre 2009;

7. Conditions de paiement

Le délai de mandatement des acomptes et du solde sont fixés à 30 jours.

Le paiement sera fractionné en fonction de l'avancement de l'étude. Des acomptes pourront être versés à chaque étape de l'étude comme défini au cahier des charges et explicitée dans la décomposition de prix fournie par le prestataire.

7. Avances

Aucune avance forfaitaire ne sera versée.

8. Différends et litiges

Le tribunal administratif de Rennes est compétant en cas de litiges.

A _____, le
Le titulaire,

A PLOUEZOCH, le
Le Représentant du Pouvoir
Adjudicateur

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché
le :

Le prestataire / mandataire du
groupement :

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le
par le prestataire / mandataire du groupement destinataire.

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

à :

le :

(date d'apposition de la signature ci-après)